

## Covoiturage

Pour encourager la pratique du covoiturage au quotidien, Grand Poitiers a mis en place un dispositif d'incitations financières.

### La campagne d'incitations financières

#### C'est quoi ?

**Grand Poitiers subventionne les trajets réalisés en covoiturage** à hauteur d'1,50€ afin que le coût soit attractif pour le passager et la rémunération incitative pour les conducteurs, pour encourager à la pratique du covoiturage.

#### Pour qui ?

Ce dispositif **s'adresse à tous**, à la seule condition **d'être majeur**.

#### Pour quels trajets ?

- > Trajets compris entre 5 et 80 km
- > Origine et/ou destination dans Grand Poitiers
- > Avec l'une des applications partenaires (Karos, Mobicoop et Blablacar Daily)

#### Je suis conducteur, quels sont les avantages pour moi ?

Pour chaque passager pris en charge, sur les trajets éligibles, je recevrai :

- > **La contribution financière du passager** (montant conseillé : 0,50€ mais fixé librement par les opérateurs)
- > **+ Une subvention d'1,50€ versée par Grand Poitiers**, par l'intermédiaire de l'opérateur de covoiturage (pas de démarche à effectuer !)

Dans la limite de 6 passagers transportés par jour et de 120€ d'aide de Grand Poitiers par mois.

#### Je suis passager, comment ça se passe ?

**Je voyage à prix mini** (montant conseillé : 0,50€ mais tarif librement fixé par les opérateurs) puisque mon trajet est subventionné par Grand Poitiers, dans la limite d'un aller-retour par jour.

#### Informations pratiques

Le conducteur et le passager devront utiliser l'**une des applications partenaires** (Karos, Mobicoop et Blablacar daily) **en activant la géolocalisation pendant le trajet**, pour qu'il soit pris en compte.

Le conducteur est directement indemnisé par l'opérateur de covoiturage, **sans démarche à réaliser** auprès de Grand Poitiers.

#### A partir de quand ?

**Dès à présent avec les applications Karos, Mobicoop et Blablacar daily**, et jusqu'au 31 décembre 2025 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée.

Cette opération bénéficie du soutien financier de l'Etat au titre du "Fonds Vert - France Nation Verte", à hauteur de 50% du montant de l'opération, sur une enveloppe de 100 000€.



Le covoiturage permet à la fois de réduire le nombre de voitures en circulation et donc la pollution induite mais il permet également de réduire le coût pour l'utilisateur.

A titre d'exemple, **un salarié automobiliste qui habite à 30 kilomètres de son travail économise près de 2000€ par an en covoiturant** quotidiennement avec un voisin ou collègue\*.

\*source :

<https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage> (<https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage>)

## Ces pages pourraient vous intéresser :



### Autopartage

Autopartage Grand Poitiers est le service d'autopartage de Grand Poitiers proposé par Vitalis. Ce service d'autopartage permet de disposer d'un véhicule...

## Contact

Direction Mobilités

 [05 49 30 20 94](tel:0549302094)

 [Courriel](#)

### GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites  
86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

#### HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30